



Probleme avec l'assistante sociale de mon crous

Par **morgL**, le **27/09/2010** à **13:51**

Bonjour,

je suis étudiante n'ayant jamais eu accès a la bourse proposée par le CROUS.

J'ai rencontré une assistante sociale de la fac, Mme X qui m'a affirmé que si je lui fournissais un contrat de travail, une attestation de ressource séparée de mes parents et que je possédais un logement personnel, mon dossier serait étudié a la commission de bourse de fin septembre, et qu'elle le défendrait.

Je lui ai demandé si cela était sur, elle me l'a confirmé.

(je devais attendre cette commission d'attribution avant de pouvoir m'inscrire a la fac)

Aujourd'hui, elle m'envoie un e-mail m'informant qu'elle n'a plus connaissance de mon dossier, (car elle avait changé de secteur).

J'appelle le CROUS qui me dit que je ne suis pas éligible a la bourse(car je n'ai pas touché 3000 euros ces 12 derniers mois-chose dont Mme X ne m'a jamais parlé)De plus Mme X n'a jamais défendu mon dossier car elle ne venait meme pas aux commissions.

Je suis en 3 année de licence, je vis avec 250 euros par mois, et mon CROUS ne peut rien faire pour m'aider.

Hors il me semble que Mme X (qui travaille pour leurs services) a commis un sérieux vice de procédure qui me pénalise, dois-je poursuivre mon CROUS ? Que puis-je attendre comme réparation?

Par **mimi493**, le **27/09/2010** à **14:09**

Vous avez des preuves ?